FICHE 2
AUTORISATION PHOTOS JA

Pour une photo avec un ou des adulte(s) :

Je soussigné,.....
demeurant.....
.....
autorise l'Association Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire et de la Mayenne à utiliser les photos de moi-même figurant sur la (les) photo(s) prise(s) par :
.....

Pour une photo avec un ou des enfants :

Nous soussignés, :
.....
demeurant .....
.....
exerçant en commun l'autorité parentale sur l'enfant (les enfants) mineur(s) :
.....
.....,
autorisons l'Association Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire et de la Mayenne à utiliser les photos de notre (nos) enfant(s) mineur(s) figurant sur la (les) photo(s) prise(s) par :
.....

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et de l'exploitation de la ou des dites photos sur tous supports photographiques et pour tous modes de diffusion et en particulier :
- Pour publications, si elles sont retenues dans le cadre du concours photos 2022,
- Pour toutes publications éditées par Jeunes Agriculteurs et ses partenaires, pour des expositions éventuelles.

Cette autorisation et la cession de droit d'utilisation de nos images ainsi que de citer nos noms et prénoms sont faites à titre gratuit, pour une durée de 10 ans pour nous-mêmes et allant jusqu'au jour anniversaire de ses (leurs) 18 ans pour nos enfants.
Nous avons bien noté les engagements de Jeunes Agriculteurs .

Date et signature précédé de « bon pour autorisation ».

Article 4 : Contacts

JEUNES AGRICULTEURS DE LA MAYENNE
CONCOURS PHOTOS
Parc Technopole - Rue Albert Einstein
BP 36135
53061 LAVAL Cedex 9

02.43.67.36.96
animatrice@ja53.fr

www.ja53.fr

Avec la participation de :

le Courrier DE LA MAYENNE
Région PAYS DE LA LOIRE
AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ — ANJOU MAINE
Groupama CENTRE MANCHE la vraie vie s'assure ici
CERFRANCE MAYENNE-SARTHE
REUSSIR agri 53 HEBDOMADAIRE AGRICOLE ET RURAL DE LA MAYENNE
aGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

Jeunes Agriculteurs
Demain se construit aujourd'hui
Mayenne

CONCOURS PHOTOS 2022

"L'AGRICULTURE POSITIVE"

Concours photos organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Mayenne

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2022

Les Jeunes Agriculteurs de la Mayenne et leurs partenaires organisent un concours photos valorisant l'image de l'agriculture à l'échelon du département, puis à l'échelon de la région des Pays de la Loire.

Article 1 : Principe

Le concours est ouvert à toute personne résidant sur le département. Le thème retenu est :

« **L'Agriculture positive** »

Le concours se déroulera du 26 mai 2022 au 15 juillet 2022. Les photographies seront présentées au jury le 5 août 2022.

L'objectif étant de valoriser l'agriculture de notre département, les photographies ne représentant pas l'agriculture du département seront écartées du concours.

Article 1.1 : Constitution du dossier

Chaque participant peut présenter un maximum de 5 photos (argentique ET numérique hors format pdf). Les photos retouchées ne sont pas admises au concours. Il ne pourra être envoyé qu'un seul dossier photographique par foyer.

Chaque dossier doit être composé :
1- d'un tirage argentique de chaque photo au format 13x17 ou 13x19 avec au dos de chaque cliché vos Nom - Prénom- Adresse postale - N° de tel - Mail).
2- l'envoi du fichier informatique par mail au format jpeg ou autre hors pdf
3- La fiche de participation et de cession de droits (Fiche 1).
4- L'autorisation photos si vos photos comportent des personnes (Fiche 2)

Article 1.2 : Le jury départemental

La sélection finale sera effectuée par un jury composé de membres choisis parmi les organisations partenaires de ce concours. Les meilleures photos se verront attribuer des lots. La proclamation des résultats se fera à l'occasion d'un pot en présence de nos partenaires, le vendredi 23 juillet 2021.

Article 1.3 : L'exposition des photographies

Les photographies sélectionnées pourront faire l'objet d'une ou plusieurs expositions photos.

Article 2 : Utilisation des photographies

Article 2.1 : Les autorisations

Les photos envoyées par les participants au concours devront être accompagnées d'une autorisation écrite des personnes représentées. Les participants devront s'assurer par eux-mêmes et garantir aux Jeunes Agriculteurs que les œuvres qu'ils auront sélectionné ne portent ni directement atteinte aux droits des personnes, des noms, des marques déposées et des appellations commerciales représentées.

Article 2.2 : L'utilisation

Le participant accorde l'autorisation d'exploitation, de représentation et de reproduction des clichés pour toute utilisation en rapport direct avec le concours, aux Jeunes Agriculteurs, les partenaires du concours et les médias.
Les participants acceptent de voir les photos qu'ils auront envoyé être affichées sur les sites Internet faisant la promotion du concours dès la livraison de leurs photographies.

Article 2.3 : Les responsabilités

Les participants s'engagent à ne fournir que des photographies leur appartenant de plein droit. Les Jeunes Agriculteurs ne pourront être tenus responsables de l'utilisation faite, par un partenaire ou un média, de la photographie, des noms, des marques déposées, des appellations commerciales représentées. Les Jeunes Agriculteurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des clichés envoyés. Ces photographies ne seront pas retournées à l'issue du concours. Les Jeunes Agriculteurs se réservent le droit en cas de force majeure, d'annuler le concours. La participation au concours nécessite l'entière acceptation du présent contrat de la part des participants.

FICHE 1

FICHE DE PARTICIPATION

AU CONCOURS ET CESSION DE DROITS

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... **Ville :** .....

Tél : .....

Email : .....

Nombre de photos présentées (maximum 5) : .....

☐ Je participe au concours 2022 et accepte le règlement présenté

☐ J'autorise toute utilisation faite par les Jeunes Agriculteurs de la Mayenne, les partenaires du concours et les médias pour la promotion du concours.

☐ Je déclare:
- être l'auteur des photos sur lesquels sont déposées mes coordonnées
- garantir une jouissance paisible des photos mentionnées aux Jeunes Agriculteurs de la Mayenne et que celles-ci sont libres de tout droit

☐ Je cède aux Jeunes Agriculteurs de la Mayenne le droit de reproduction et d'utilisation des photos mentionnées ci-dessus, et ce, à titre gratuit, pour une durée de 10 ans et dans le monde entier:
- pour publications, si elles sont retenues, dans le cadre du concours 2022,
- pour toutes publications éditées par Jeunes Agriculteurs et ses partenaires, à l'exclusion de toutes utilisation commerciales, pour des expositions éventuelles.

☐ Je joins à ce bulletin, la fiche 2 si sur les photos figurent des personnes.

Date et signature :

FICHE À JOINDRE AVEC VOS PHOTOS